

Environnement

La gestion des déchets industriels s'organise

Publié le : 08.05.2011 | 11h28

L'Association des opérateurs économiques des zones industrielles de Sidi Bernoussi (Izdihar), en partenariat avec le Programme de gestion et de protection de l'environnement (PGPE), lance un projet pilote de gestion collective des déchets industriels banals dans les zones industrielles de Sidi Bernoussi. À cet effet, l'association a organisé un atelier de formation pour expliquer aux entreprises les avantages économiques et environnementaux acquis lors de la mise en place de ce système de gestion.

La rencontre, tenue le 4 mai, a également porté sur les différentes phases du projet de gestion collective des déchets industriels et surtout sur ses objectifs. Celui-ci vise en premier lieu à permettre de partager les expériences et à fédérer les efforts des associations. En outre, il a pour objectif de renforcer les partenariats avec les acteurs publics et privés. En effet, ce collectif devrait regrouper tous les acteurs du secteur, à savoir les associations des zones industrielles actives, les sociétés de gestion de parcs d'activités, le secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement, le ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles technologies, le Centre régional d'investissement, les Chambres de commerce et la CGEM.

Selon les initiateurs de ce projet, une ébauche du concept de gestion collective des déchets industriels serait envoyée à ces différents protagonistes. Ultérieurement, une lettre de manifestation d'intérêt serait envoyée à toutes les associations des zones industrielles et aux sociétés de gestion des parcs d'activités concernant à leur adhésion à ce collectif. Il est à noter que ce projet vise à développer des processus d'amélioration continue de la gestion de chacune des zones industrielles (ZI) du Maroc, mais aussi à améliorer les pratiques de gestion de l'environnement et des ressources.

Une fois lancé, en juin 2011, le collectif devrait assurer son rôle de plate-forme de partage d'expériences entre les ZI et d'optimisation des interventions de renforcement des capacités. Il serait l'interlocuteur de l'administration pour les questions d'environnement et d'efficacité des ressources dans les ZI, mais aussi l'interlocuteur pour les prestataires privés de services environnementaux (dépollueurs). Il s'agirait également d'un cadre réservé à la promotion de projets environnementaux collectifs et au développement d'expériences pilotes d'application des lois environnementales.

Selon les responsables du projet, le rôle du collectif ne se limite pas à ceci. Il devrait aussi assurer un cadre approprié d'ouverture des zones et des entreprises industrielles sur le monde de l'éducation et de la recherche dans le domaine de l'environnement et de l'efficacité des ressources.

Grosso modo, il s'agit d'un concept qui aiderait les industriels à mieux gérer leurs déchets et également à mieux connaître la réglementation en matière de protection de l'environnement. Rappelons que la gestion des déchets industriels est un processus qui intègre à la fois la production des déchets et leur traitement.

La production correspond aux choix des produits à la source, à leur utilisation et à leur valorisation, alors que le traitement correspond au tri des déchets, à leur collecte, à leur transport et à leur traitement et/ou stockage.

Système de management de l'environnement

Le système de management de l'environnement (SME) est un ensemble d'outils de travail permettant d'assurer l'identification, l'analyse et la maîtrise des impacts environnementaux au sein d'une entreprise. Il permet aussi de répondre aux exigences environnementales nationales et internationales. Le SME a plusieurs avantages.

Il permet d'améliorer les modes de gestion internes de l'entreprise, l'accès aux permis et autorisations, ainsi que la transparence entre les entreprises et les compagnies d'assurances. Par ailleurs, le SME présente également des avantages économiques, à savoir la maîtrise des coûts des impacts liés aux procédés et la réduction des coûts liés aux activités de l'entreprise.

Ce dernier volet englobe plusieurs aspects notamment l'optimisation des consommations des énergies, la réduction des quantités des déchets (solides et liquides) et l'optimisation des coûts de gestion et de traitement de ces déchets.